

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 07 décembre à 19H00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 1 décembre 2022

### Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Jean-Jacques MORLAY, Pascal DUGEAY, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Blanche ROUX, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Laure ROUBERTIE, Dimitri NIOSSOBANTOU, Chantal BOUTHINAUD, Julien MORIN, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

### Étaient absents représentés :

Martine LEPETIT à Gilbert ROUSSEAU  
Claudette COULAUD à Laure ROUBERTIE  
Céline DUPUY-LEGRAND à Nicolas BALOT  
Pascal BUSSIERE à Julien MORIN

### Étaient absents excusés :

Martine LEPETIT, Claudette COULAUD, Céline DUPUY-LEGRAND, Pascal BUSSIERE

Secrétaire de séance : Monsieur Christian REYNAUD

N°2022/D/087 - **Objet** : **Délégation de service Public (DSP) de deux structures multi-accueil petite enfance : Les Diablotins / Chapi-Chapo**

Madame Catherine Goudoud rappelle aux membres du Conseil municipal que la Délégation de Service Public concernant la gestion de nos deux structures multi-accueil prend fin le 31 juillet 2023 et qu'il convient donc d'arrêter un choix sur la gestion future de ces deux structures.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1411-1 et suivants ;

Vu les articles L 1121-1 et suivants du Code de la Commande Publique (CCP) ;

Vu le rapport de présentation sur le principe de la Délégation de Service Public pour l'exploitation de deux structures multi-accueil des jeunes enfants "Les Diablotins et Chapi-Chapo" (annexé à cette délibération) ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- D'accepter le principe d'une Délégation de Service Public pour l'exploitation des deux structures multi-accueil des jeunes enfants "Les Diablotins et Chapi-Chapo" sur la Commune,
- D'accepter les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport de présentation, étant entendu qu'il appartiendra

- ultérieurement au Maire d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions de l'article L 1411-5-1 du CGCT,
- D'autoriser le Maire à engager la procédure prévue à cet effet,
- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes au présent dossier.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
En mairie le 07 décembre

Le Maire,

  
  
Gaston CHASSAIN.